

ASSEMBLEE NATIONALE8 décembre 2005

**DROIT D'AUTEUR ET DROITS VOISINS
DANS LA SOCIÉTÉ DE L'INFORMATION - (n° 1206)**

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 198

présenté par

MM. Mathus, Bloche, Christian Paul, Caresche, Migaud, Dumont, Balligand, Cohen, Habib,
Mme Andrieux, MM. Vidalies, Jean-Marie Le Guen, Le Déaut, Roy, Terrasse, Bateux, Dosé,
Boucheron et Lambert

ARTICLE ADDITIONNEL**APRES L'ARTICLE 15, insérer l'article suivant :**

Dans le 2° de l'article L. 321-9 du code de la propriété intellectuelle, les références :
« L. 217-2 et L. 311-1 » sont remplacées par les références : L. 217-2, L. 311-1 et L. 351-1 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination.